



Mairie de Florimont

CONSEIL MUNICIPAL N°1 du 28 mai 2020

Réunion à huis-clos, résumé condensé.

Secrétaire de séance : Céline Hansen

➤ Membres présents

Messieurs : Roger SCHERRER, André JOBIN, Bernard JOBIN, Alain ROUSSEL, Jonathan CERAUDO, Alain HOFF, Emmanuel GIROS, Arnaud SOMMER

Mesdames : Sophie PHILIPPE, Catherine RISSLER, Céline HANSEN, Guylaine PERRIER,

Présence de : Catherine LINOSSIER, secrétaire de mairie

➤ Préambule de M. Roger Scherrer, maire sortant

M. Scherrer, maire sortant, souhaite de l'abnégation à la nouvelle équipe et de mener à bien les projets en cours et futurs projets.

Il est heureux qu'une enfant du village prenne la relève et du choix de la nouvelle équipe.

Il fait un bilan plutôt positif de son mandat et se dit fier de Florimont. Il sera toujours présent pour la nouvelle équipe.

Il demande d'avoir une pensée pour les disparus du conseil précédent.

Il procède à l'appel des élus, il n'y a pas d'absent, puis, en vertu de la loi, cède la parole au doyen de l'assemblée, M. Alain Hoff, qui préside le conseil jusqu'à l'élection du maire.

1. Élection du maire

L'élection du maire se déroule à bulletins secrets. Mme Sophie Philippe est la seule candidate. Elle obtient 11 voix.

**Mme Sophie Philippe, est élue
maire de Florimont, à la majorité
absolue au 1^{er} tour**

➤ Écharpe officielle du maire

M. Scherrer, transmet officiellement l'écharpe du maire ainsi que les clés de la mairie à Mme Philippe.

Cette dernière s'engage à travailler dans l'écoute, le respect et à mettre en pratique le contenu de la charte qui sera signée en fin de conseil.



2. Élection des adjoints

Ces élections se déroulent également à bulletins secrets.

1^{er} adjoint : 1 seul candidat ; M. André Jobin 11 voix sur 11.

2^{ème} adjoint : 1 seule candidate ; Mme Catherine Rissler 10 voix sur 11, 1 vote blanc. →

3^{ème} adjoint : 1 seul candidat ; M. Emmanuel Giros 11 voix sur 11. →

Les 3 adjoints sont élus à la majorité absolue au 1^{er} tour.

1^{er} adjoint : M. André Jobin

2^{ème} adjoint : Mme Catherine Rissler

3^{ème} adjoint : M. Emmanuel Giros

3. Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Le conseil vote à la majorité absolue les indemnités consenties à Mme le Maire ainsi qu'aux 3 adjoints et à un conseiller municipal.

4. Délégations consenties au Maire

Pour lui permettre de prendre un certain nombre de décisions pour la gestion de la commune

5. Élection du délégué communautaire

Chaque commune doit nommer un titulaire ainsi qu'un suppléant à la C.C.S.T. Mme le Maire est désignée titulaire et le 3^{ème} adjoint suppléant.

➤ **Distribution et lecture de la charte de l'élu local par le Maire**

➤ **Signature charte par le conseil**

➤ **Signature délégations**



Fin de séance : 20h30